

INFORMATIONS

publiées par la

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

Siège social : 17-21, rue de Louvain, Bruxelles.

REPRODUCTION AUTORISÉE.

Bulletin n° 81.

3 Janvier 1951.

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES
PRÉSENTE SES VŒUX LES MEILLEURS POUR L'ANNÉE 1951.

LES SUBVENTIONS A LA S.N.C.B.

Les subventions allouées par l'Etat à la S.N.C.B., ont, depuis leur origine en 1946, toujours fait l'objet de malentendus.

Ces subventions, il faut le dire nettement, ne sont pas destinées à combler un déficit dû à une mauvaise gestion de la S.N.C.B., mais uniquement à compenser les pertes de recettes ou les charges nouvelles imposées par l'Etat à la Société, depuis la libération du territoire.

Afin de faciliter le rétablissement de l'économie nationale, l'Etat a bloqué les tarifs de la Société, et décrété une baisse de 10 % des tarifs, en mai 1946. A cette occasion, il consentit à allouer à la S.N.C.B. une subvention compensatoire. Il en fut de même lorsque le prix des charbons fut augmenté et chaque fois que le Gouvernement prit des décisions à caractère social ayant pour conséquence une augmentation des dépenses de la Société.

Calculé par rapport à 1938, le coefficient des dépenses pour les rémunérations du personnel passa ainsi de 293, en avril 1946, à 375, en 1949; celui des combustibles, de 214 à 472 et celui des autres matières de 248 à 355, portant le coefficient total des dépenses, en 1949, à 3.84 alors que le coefficient des recettes unitaires n'atteignait que 2.60.

La différence entre ces deux coefficients représente 3.263 millions pour l'année 1949.

A l'heure actuelle, ces coefficients sont de 3.86 pour les dépenses et de 2.87 pour les recettes unitaires (majoration des tarifs fin 1949), ce qui représente une différence de 2.233 millions pour l'année en cours.

En compensation du coefficient trop bas des recettes, dû au blocage des tarifs, et d'autres charges imposées à la S.N.C.B., l'Etat a accordé des subventions de 640 millions en 1946, 1.519 millions en 1947, 2.350 millions en 1948 et 2.600 millions en 1949.

En 1950, les subventions sont réduites à 1.450 millions (ou 1.900 millions si l'on y comprend les 450 millions accordés par l'Etat pour compenser la perte subie par la S.N.C.B., sur les abonnements ouvriers et de travail) et d'autres réductions progressives sont prévues pour les années suivantes par l'application d'un plan d'économies en exécution depuis plusieurs années.

Depuis 1946, en effet, malgré les charges toujours plus élevées imposées à la S.N.C.B., celle-ci a réalisé des économies dont le montant annuel atteint en 1950, plus de 1 milliard 800 millions de francs. Pour 1951, de nouvelles réductions de dépenses, de l'ordre

de 300 millions, seront réalisées.

Quoi qu'il en soit, les subventions de l'Etat ont toujours été de loin inférieures à l'augmentation des charges que la Société devait subir, sans possibilité de ressourcer ces nouvelles. Seules, les économies considérables réalisées par elle ont permis de compenser cette insuffisance.

La S.N.C.B. est victime des circonstances de l'après guerre. Si les conditions de prix, de salaires et de tarifs de 1938 avaient encore été en vigueur, avec le trafic, l'exploitation et le personnel de 1949 et sans intervention de l'Etat, le déficit d'exploitation, malgré 18.000 pensionnés de plus qu'en 1938, n'eut été que de 161 millions de frs contre 172,5 en 1938, alors que le déficit de 1949 a été de 2900 millions. Avec un nombre de pensionnés égal à celui de 1938 (49.000 au lieu de 67.000) il n'y aurait pas eu de perte en 1949.

RESULTATS D'EXPLOITATION.

Le tableau ci-après donne les résultats du trafic pendant le mois d'octobre écoulé comparés à ceux de la même période des années 1949 et 1938 :

	1938 (1)	1949	1950
Nombre de voyageurs transportés	16.804.415	18.574.527	18.214.162
Nombre de voyageurs-kilomètres	508.965.648	579.097.626	582.305.373
Nombre de tonnes de grosses marchandises transportées ..	6.827.225	5.553.377	6.637.280
Nombre de tonnes kilomètres	497.144.399	486.309.416	578.727.695
Nombre de wagons chargés	523.866	336.968	393.774

(1) Y compris le trafic du Nord-Belge.

MARCHANDISES.

Nombre de wagons chargés par la clientèle.

Semaines	Combustibles	Divers	Total
du 13/11 au 18/11	25.778	54.216	79.994
du 19/11 au 25/11	25.706	57.007	82.715
du 26/11 au 2/12	25.507	54.589	80.096
du 3/12 au 9/12	18.941	49.065	68.007

Transbordements aux ports d'Anvers et de Gand.

Semaines	Port d'Anvers		Port de Gand	
	Tonnes de navire sur wagon	Tonnes de wagons sur navire	Tonnes de navire sur wagon	Tonnes de wagons sur navire
du 13/11 au 18/11	63.100	157.680	24.724	20.945
du 19/11 au 25/11	57.800	174.659	20.288	21.388
du 26/11 au 2/12	58.500	150.932	19.836	18.307
du 3/12 au 9/12	56.200	138.900	21.238	12.952

25 MILLIONS DE PIGEONS.

Le tableau ci-après fait apparaître la recrudescence du trafic de pigeons vers la France en 1950 en comparaison avec celui des deux années précédentes.

L'augmentation importante du nombre de wagons sur les grandes distances est très remarquable et nous pouvons enregistrer une majoration d'environ 13 % par rapport à 1949.

† Nombre de wagons de pigeons pour :

Année	la Belgique	la France		Total
		en deça de Paris	au-delà de Paris	
1948	4.531	8.112	835	13.478
1949	4.573	9.178	1.203	14.954
1950	4.115	9.377	1.357	14.849 (1)

(1) Le mauvais temps ainsi que les événements politiques ont influencé le total général.

Ces chiffres ne comprennent pas le nombre de paniers de pigeons, expédiés comme envois isolés.

Pendant cette saison, une campagne a été menée afin d'augmenter le nombre de paniers chargés dans un wagon. Suivant nos calculs, le nombre moyen de pigeons par wagon était de 1680, ce qui nous permet de conclure qu'en 1950, le chemin de fer a transporté environ 25.000.000 de pigeons.

L'organisation spéciale élaborée de commun accord avec la Fédération Colombophile, les services de douane et les chemins de fer français s'est avérée efficace pour acheminer ce trafic important.

MARCHANDISES : EXPRESS AMSTERDAM - PARIS.

Pour transporter les charges complètes de moules, de huîtres, de poissons, de viandes et d'autres denrées périssables, un nouveau train de marchandises, à marche très accélérée, AMSTERDAM, ESSEN, QUEVY, PARIS-LA-CHAPELLE, circule le lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, à partir du 8 octobre 1950.

Ce train part d'AMSTERDAM à 12h21 et dessert les gares suivantes :

ROSENDAAL 16.10/16.59 - ANVERS 17.37/17.56 - SCHAERBEEK 18.36/18.56 - QUEVY 20.28/20.40 - FEIGNIES 20.48/22.25, arrivée à PARIS-LA-CHAPELLE à 1h54 en temps utile pour le marché matinal aux halles de PARIS. Une correspondance accélérée est assurée à ANVERS (Schijnpoort) et SCHAERBEEK pour les envois de toutes sortes de marchandises périssables, chargés le même jour respectivement à ANVERS (Bassins) et BRUXELLES (Tour et Taxis).

Cette organisation spéciale réalisée de commun accord avec les services de la douane, les chemins de fer néerlandais et français, exige que les wagons soient plombés, avant leur départ, par la douane belge.

Quoi qu'il s'agit en l'occurrence, d'un train de grande vitesse à marche accélérée, les denrées périssables sont acceptées au transport avec une lettre de voiture de petite vitesse et taxées aux conditions de ce tarif.

D'autres marchandises sont, également admises à ce train, si elles sont taxées en grande vitesse.

MISE EN VIGUEUR D'UN NOUVEAU FASCICULE IV (1ère partie) DU RECUEIL OFFICIEL DES TARIFS POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES.

Un nouveau fascicule IV (1ère partie) du Recueil Officiel des Tarifs pour le transport des marchandises est mis en vigueur depuis le 30 novembre 1950.

Ce fascicule comprend la nomenclature et l'affectation de tous les points tarifés du réseau belge et remplace l'édition de 1er juillet 1943 ainsi que toutes les modifications y apportées par après.

La clientèle peut acquérir ce recueil au prix de 50 fr. l'exemplaire dans toutes les gares du réseau.

ORGANISATION DE CENTRES ROUTIERS PAR LA S.N.C.B.

Depuis le 4 décembre 1950, un centre routier fonctionne aux gares de BINCHE et de CINEY.

Ces centres englobent :

- celui de BINCHE : les rayons de camionnage d'Anderlues, de Binche et de Leval et en extension quelques communes ayant pour siège de taxation la gare d'Estinnes;
- celui de CINEY : les rayons de camionnage de Ciney et de Clavier et en extension quelques communes ayant pour siège de taxation la gare d'Havelange.

A partir de la même date,

- le centre routier d'Ath sera étendu au nouveau rayon de Ligne.
- le centre routier de Tournai sera étendu au nouveau rayon d'Havannes.

PRIX DES REPAS DANS LES WAGONS-RESTAURANTS.

Depuis le 1er décembre 1950, le prix des repas servis sur les parcours belges dans les wagons-restaurants circulant dans certaines trains internationaux a été diminué et fixé aux taux ci-après :

- 1° Services ordinaires : 70 fr. au lieu de 85 fr.
- 2° Pullman et Grands trains internationaux : 95 fr. au lieu de 115 fr.

SOCIETAIRES. - REDUCTION DE 50 %.

La réduction accordée aux membres de sociétés notoirement connues voyageant en groupe est portée à 50 % lorsqu'il s'agit de membres de sociétés sportives qui se déplacent au cours de la période du 1er septembre au 30 avril et pour autant qu'il soit pris au moins 80 billets.

A la demande des clubs, des trains spéciaux, équipés de la radio et pourvus d'un snack-bar, seront mis à leur disposition.

MODIFICATIONS AU SERVICE DES TRAINS DE VOYAGEURS LE MATIN ENTRE TORHOUT ET OSTENDE.

Depuis le lundi 11 décembre les trains :

9262 Ostende	D. 5.18	-	Torhout	A. 5.54
9273 Torhout	D. 6.12	-	Ostende	A. 6.48
9299 Eernegem	D. 6.42	-	Ostende	A. 7.03

desservis actuellement par des autorails ont été remplacés par les trains à vapeur ci-après :

Ostende	D. 5.06	-	Torhout	A. 5.54
Torhout	D. 6.12	-	Ostende	A. 6.59

SERVICE D'AUTOBUS MALINES-LOUVAIN.

Un service intensif d'autobus est organisé les dimanches et jours fériés, entre Malines et Hever-Tip.

A partir de 13h30, un départ a lieu de Malines toutes les 30 minutes. Les départs se font à Malines à l'heure et à la demie, à Hever-Tip à l'heure 15' et à l'heure 45'.

ADJUDICATION.

Le 10 janvier 1951, à 10h30, dans la salle B de l'Hôtel des chemins de fer, rue de Louvain, 21 à Bruxelles, adjudication publique pour la fourniture d'huiles de graissage pour locomotives, wagons, voitures et d'huile soluble pour le travail des métaux.

Cahier des charges n° 2642-33, 8 lots, prix 10 francs. En vente au Bureau des Renseignements concernant les adjudications, rue Belliard, 29, à Bruxelles. (Tél. 11.90.40, C.C.P. 249.600).

ARTICLES PARUS AU COURS DU 4^e TRIMESTRE 1950 DANS LES BULLETINS D'INFORMATIONS.

N° du
Bulletin

- | | |
|----|--|
| 78 | Parc de câbles et fils du Dépôt central d'Etterbeek. |
| 78 | Reconstruction du passage inférieur pour la route de Stavelot à Francorchamps et à Malmedy à la BK 14765 de la ligne Stavelot-Malmedy. |
| 79 | Commutation de l'appareil central de la cabine 1 de Liège-Guillemins sur un appareil central provisoire de remplacement. |
| 79 | Les gares fleuries. |
| 80 | Les économies de combustible à la S.N.C.B. |
| 80 | Utilisation de la radio sur les chantiers d'électrification. |

Chacun des articles ou études parus dans les bulletins d'informations peut être fourni gratuitement en livraison séparée sur simple demande adressée au Bureau 61-21 de la Direction Commerciale de la S.N.C.B., 17-21, rue de Louvain à Bruxelles.

(B)-74352-1-51-(460)-J.S.

Imprimerie de la S.N.C.B.
Dirigeant : R. VERMEULEN.

En outre, un train-omnibus nouveau (Torhout D.5.23 - Ostende A.6.20) a été mis en marche; il assure la correspondance à Ostende au train-express 804 (Ostende D.6.27 - Bruxelles (Midi) A.7.54).

NOUVEL ARRET.

Le train semi-direct E 2228, partant d'Anvers à 6h34, fait également arrêt à Malines Neckerspoel. L'horaire de ce train est changé comme suit :

Duffel	D. 6.52
Malines-Neck.	D. 6.59
Malines	A. 7.02
"	D. 7.04
Vilvorde	D. 7.13
Haren	D. 7.17
Schaerbeek	D. 7.22
Bruxelles-N.	A. 7.25

TAMISE - LA CLINGE.

Par suite d'encombrement des autorails sur les lignes Tamise - St.Nicolas - La Clinge et St.Gilles (Waas) - Moerbeke, plusieurs modifications ont été apportées aux trains du matin et du soir.

Le public est prié de bien vouloir se renseigner aux gares.

GAND - St.PIERRE - ZELZATE.

Le train vapeur 9493 (Gand-St.Pierre D.17h43 - Zelzate A.18h57) part de Gand-St.Pierre à 17h25 et ne fait plus arrêt à Gentbrugge (Nord) ni à Gand (Heirnisse). Il arrive à Zelzate à 18h32.

L'autorail Gand (St.P) D.17h26 vers Zelzate part à 18h09 et a été rendu omnibus sur tout son parcours.

Le train 9564 (Gand St.Pierre D.18h09 vers St.Nicolas), part de Gand St.Pierre à 18h12 et ne fait plus arrêt à Gentbrugge (Nord) ni à Gand (Heirnisse). Les voyageurs au départ de ces deux points d'arrêt disposent à ces heures de trains précédant immédiatement et qui donnent correspondance à la porte d'Anvers aux trains susdits.

ROSENDAAAL - ANVERS.

Le train 3132 Roosendaal D.15.50 Anvers (C) A.17.21 suit tous les jours, excepté le samedi, l'horaire accéléré ci-dessous :

Essen	16.00	16.16	St-Mariaburg	16.46
Wildert		16.21	Ekeren	16.49
Kalmthout		16.27	Merksem	16.54
Kijkuit		16.30	Anvers (Dam)	16.58
Heide		16.33	Anvers (Est)	17.03
Kapellenbosch		16.36	Anvers (C)	17.07
Kapellen		16.41		

Cette mesure est prise en vue de réaliser de nouvelles correspondances en gare d'Anvers (C).
